

Vidéo BRUT – Le paiement sans contact

Chaque année, 3,4 milliards de paiement sans contact sont réalisés en France, soit près de 9,4 millions par jour et 109 par seconde*.

Facile, rapide et sécurisé... Le paiement sans contact est rentré dans les habitudes des consommateurs.

Le paiement sans contact vous permet de régler tous vos **achats de moins de 50 €** d'un geste simple.

Au-delà de 50 €, il faudra saisir votre code confidentiel habituel.

Ce nouveau plafond de paiement sans contact **de 50 €** est déployé progressivement **à compter du 11 mai 2020**.

Les paiements sans contact par mobile peuvent être réalisés **pour tout montant**, grâce à **l'authentification renforcée**.

C'est un des **moyens de paiement** les plus **sûrs** en France.

En cas de fraude, votre banque vous **rembourse intégralement**.

Pour éviter les fraudes, votre banque a prévu :

- un **nombre maximum de paiements consécutifs** sans contact,
- un **montant maximum d'achats** réalisés sans contact.

Plus d'informations sur lesclesdelabanque.com

**Source Observatoire CB 2019*